

Publié le 11 avril 2021

La Semsa (Savigny-le-Temple) au chevet des habitants

D'assise trop légère pour poursuivre ses activités dans le logement social, la Semsa est devenue un poids lourd de la politique de santé de Savigny-le-Temple à la population de laquelle elle rend un service vital.



Si les villes n'ont pas de compétence santé à proprement parler, leur aptitude à assurer l'accès aux soins interpelle toutefois les maires : « **promouvoir le bien-être et la bonne santé de nos habitants constitue même un des premiers services que nous leur devons** », pose d'entrée **la maire de Savigny-le-Temple (29 800 hab., Seine-et-Marne), Marie-Line Pichery**. Dans cette commune qu'à l'instar de bien d'autres, le corps médical déserte progressivement, la question

se pose donc de manière aiguë : **comment conserver et, mieux encore, attirer, de nouveaux praticiens** ? La Sems s'impose très vite comme l'instrument idéal de cette opération de la dernière chance.

Un travail patient

Forte des 25 années au service du logement social, la Sem va par conséquent déployer des activités médicales et médico-sociales à compter de 2014, sous la présidence même de la première magistrate de la ville qui, depuis 2020, tient à conduire en personne cette intervention sensible. « **Innovante et agile, la Sem était d'autant plus la structure parfaite pour mener ce travail de longue haleine** que son hybridité public/privé facilitait le dialogue entre institutions et professions libérales », explique Marie-Line Pichery. Cette écoute privilégiée débouche d'ailleurs sur un diagnostic inédit : « le seul rachat des murs ne suffit pas ; pour réussir la greffe, il faut pour un accompagnement individualisé de chaque praticien, au plus près de ses besoins », détaille l'élue.

Une ordonnance au service de tous

Ainsi **la Sems gère-t-elle également les moyens généraux** des structures (secrétariat, informatique...), supporte financièrement les vacances ponctuelles, fournit un véhicule si besoin... Protocole réussi ! À ce jour, **une quinzaine de cardiologues, gynécologues, dentistes ou infirmiers exercent au sein de cinq maisons médicales, reprises ou créées**. Et ce n'est qu'un début : « d'autres professionnels devraient encore venir, mais sous forme de permanences car l'égalité en ce domaine suppose maintenant de réfléchir la complémentarité des soins sur l'ensemble de l'agglomération Grand Paris Sud », annonce la maire. Et de conclure : « parce qu'il faut aujourd'hui raisonner en termes d'offre et non plus de structures ou de personnes, **la Sems s'impose à nouveau comme le meilleur des opérateurs possibles entre acteurs publics et privés.** »